



**MAIRIE DE MALEMORT DU COMTAT**  
**ARRÊTÉ**

**Arrêté N° MA-ARR-2025-205**

03 décembre 2025

**OBJET : Arrêté établissant le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026**

**Le Maire de Malemort du Comtat**

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.522-26, L.522-28 et L.522-29  
 Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,  
 Vu la délibération MA-DEL-2013-030 du 25 avril 2013 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,  
 Vu l'arrêté n° MA-ARR-2021-072 du 9 avril 2021 portant sur les Lignes Directrices de Gestion à compter du 01er janvier 2021,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établit comme suit :

**Avancement au grade de :** Adjoint technique principal de 2ème classe - catégorie C (filière technique)

<u>Nom / Prénom</u>	<u>Grade actuel</u>	<u>Date d'effet de la nomination</u>
<u>VIAU Cyril</u>	<u>Adjoint Technique</u>	<u>01/11/2026</u>

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion de Vaucluse qui en assurera la publicité, en application de l'article L.522-26 du Code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, ou par l'application Télerecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

A MALEMORT DU COMTAT,

le 03 décembre 2025

le Maire,

Ghislain ROUX

